



Suisse romande

Schweizerische Vereinigung amtlicher Pilzkontrollorgane
Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons
Associazione svizzera degli organi ufficiali di controllo dei funghi

www.vapko.ch

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU COURS D'INSTRUCTION VAPKO

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Le cours d'instruction VAPKO est principalement destiné aux personnes désirant obtenir le diplôme d'expert en champignons en vue d'effectuer des contrôles, mais il est ouvert à toute personne s'intéressant aux champignons et désirant parfaire ses connaissances dans ce domaine.
- 1.2 **Le cours d'instruction VAPKO n'est pas une semaine de vacances mise sur pied pour s'approvisionner en champignons pour la consommation personnelle ou la vente.** Les participants s'engagent à respecter la nature dans laquelle ils sont appelés à évoluer et à suivre les instructions des organisateurs.
- 1.3 Chaque personne se munit de son équipement personnel (panier pour les récoltes, couteaux, vêtements et bonnes chaussures adaptés à la marche en forêt et en montagne, livres de détermination, bloc-notes, stylos, etc.).
- 1.4 Des supports de cours sont mis en vente sur place. Ces documents papiers ou informatiques sont munis d'un copyright (©). Les acquéreurs s'engagent à le respecter ou à demander l'autorisation à leurs auteurs pour toute reproduction.

2. INSCRIPTIONS

- 2.1 **Un bulletin d'inscription est valable pour une seule et unique personne.** Il doit être entièrement complété et écrit de façon lisible.
- 2.2 Seules peuvent bénéficier du tarif cat. A :
 - a) le personnel des administrations – membre actif (office de contrôle, laboratoires cantonaux),
 - b) les membres des sociétés de mycologie affiliées à la VAPKO – membre en nom collectif,
 - c) les membres libres ou honoraires.**Les personnes qui s'inscrivent en ligne voudront bien présenter le tampon de l'administration ou de la société de mycologie concernée le premier jour du cours afin de valider le tarif A.**
- 2.3 Les mentions facultatives telles que « chambre double avec xy », « en classe avec le moniteur xy », etc., sont prises en considération dans toute la mesure du possible mais ne peuvent être considérées comme une condition sine qua non de participation.
- 2.4 **Procédure d'inscription** pour le cours d'instruction et les examens d'expert en champignons VAPKO :
 1. De préférence **inscription par Internet** : vous rendre sur le site www.vapko.ch ► **Boutique** ou plus simplement en utilisant le lien <http://prestations.vapko.ch/> et choisir la classe qui vous convient.
 2. Si vous ne disposez pas d'Internet, remplir complètement et de façon lisible le bulletin d'inscription et le retourner par courrier postal à M. Olivier BUJARD – Chemin des Plantayes 7 – 1896 Vouvry.

Délai d'inscription : 31 juillet de l'année en cours.

La **réception** de votre inscription vous sera confirmée par courriel ou par téléphone.

La **validation** de votre inscription vous sera confirmée par courriel ou par téléphone après versement du montant du cours.

- 2.5 **Le paiement** doit impérativement être effectué, **avant le 15 août de l'année concernée**, auprès de la Banque Raiffeisen, Coffrane, compte n° 22181.25
CCP n° 20-6586-6
N° IBAN : CH75 8025 1000 0022 1812 5
N° BIC / SWIFT : RAIFCH22
en faveur de VAPKO, p/a Corinne Rosselet, rue de la Combe 4, 2054 Chézard-St-Martin
- 2.6 Une somme de CHF 50.- sera perçue pour frais administratif lors de tout désistement, exception faite des cas de force majeure.

3. LOGEMENT

- 3.1 Dans toute la mesure du possible, tous les participants sont logés dans le même hôtel. Toutefois, si nécessaire, la direction du cours se réserve la possibilité de loger certaines personnes dans un hôtel situé à proximité. Les personnes dans cette situation ne pourront en aucun cas se prévaloir d'une réduction de prix ou d'un autre avantage.
- 3.2 Les personnes qui désirent arriver la veille du cours, ou prolonger leur séjour, sont priées de s'arranger directement avec l'hôtelier.
- 3.3 Les participants s'engagent à respecter les restrictions imposées tant par la direction de l'hôtel que par les organisateurs du cours (interdiction de fumer, etc.).

4. COURS

- 4.1 Les participants sont répartis selon leur savoir mycologique dans les classes définies ci-après, dirigées par des monitrices et/ou moniteurs qualifiés. Un test d'évaluation peut être effectué au début du cours afin de déterminer de façon plus précise les connaissances des participants dans le but de les intégrer dans une classe adaptée. Toutefois, en cas de niveau d'enseignement inadapté ou pour d'autres raisons, tout participant peut demander à être incorporé à une autre classe. La demande sera prise en considération dans la mesure du possible.

Les personnes en possession du diplôme d'expert en champignons VAPKO sont admises uniquement dans les classes « Formation continue » et « Microscopie ».

Niveau 1 **CLASSE « INITIATION »**

- Participants** - Personnes n'ayant aucune connaissance en champignons ou ne sachant pas reconnaître ou classer les champignons dans les principales familles selon leurs caractères botaniques.
- Objectif** - Acquérir les connaissances théoriques de base nécessaires à l'appréhension du monde fongique.
- Programme** - Connaissances botaniques de base.
- Reconnaissance des grandes familles de champignons.
- Exposé « Les genres chez les champignons ».
- Particularités** - Le programme très chargé de cette classe fait que les sorties sur le terrain sont peu fréquentes.

Niveau 2 **CLASSE « PERFECTIONNEMENT »**

- Participants** - Personnes possédant les connaissances de base indispensables et sachant reconnaître et classer les champignons dans les principales familles selon leurs caractères botaniques.
- Objectif** - Approfondir les connaissances théoriques de base et les mettre en pratique.
- Programme** - Excursions dans la nature en vue de la récolte de champignons.
- Détermination individuelle et en groupe de champignons sous la conduite d'un(e) moniteur(trice).
- Divers exposés facultatifs.

Niveau 3 **CLASSES « FORMATION CONTINUE »** (de 2 à 4 classes selon les effectifs)

- Participants** - Personnes ayant de bonnes connaissances en champignons (correspondant au minimum au niveau 2) désirant compléter leur formation.



- Contrôleuses et contrôleurs titulaires du diplôme d'expert en champignons effectuant un cours de formation continue.
- Objectif** - Réviser et perfectionner ses connaissances.
- Programme** - Excursions dans la nature en vue de la récolte de champignons.
- Détermination individuelle et en groupe de champignons sous la conduite d'un(e) moniteur(trice).
- Divers exposés facultatifs.
- Particularités** - Les personnes titulaires du diplôme d'expert en champignons peuvent s'inscrire au **test d'évaluation des aptitudes – non obligatoire mais vivement recommandé** – qui se déroule généralement le jeudi. Les inscriptions se prennent sur place au début du cours. Une attestation est fournie à tout participant ayant réussi ledit test.
- Niveau 4** **CLASSE « PRÉ-EXAMENS »**
- Participants** - Personnes qui envisagent de passer les examens d'expert en champignons l'année suivante.
- Objectif** - Compléter ses connaissances en matière fongique et suivre les exposés obligatoires afin de pouvoir se consacrer presque exclusivement aux champignons l'année des examens.
- Programme** - Détermination individuelle et en groupe de champignons sous la conduite d'un(e) moniteur(trice).
- Exposés théoriques et pratiques obligatoires pour pouvoir se présenter aux examens (connaissance des truffes, écologie, la forêt et les champignons, législation, technique de contrôle du panier, mycotoxicologie).
- Particularités** - Un test d'entrée est effectué au début du cours afin d'évaluer les connaissances de chaque participant.
- Le programme très chargé de cette classe fait que les sorties sur le terrain sont peu fréquentes.
- Niveau 5** **CLASSE « EXAMEN »**
- Participants** - Personnes inscrites aux examens d'expert auprès du groupement romand dans le délai imparti.
- Objectif** - Obtention du diplôme d'expert en champignons.
- Programme** - Détermination individuelle et en groupe de champignons sous la conduite de moniteurs(trices).
- Exposés théoriques et pratiques obligatoires pour pouvoir se présenter aux examens (connaissance des truffes, écologie, la forêt et les champignons, législation, technique de contrôle du panier, mycotoxicologie) qui n'ont pas été suivis dans les deux ans précédant les examens.
- Examens écrits, pratiques et oraux selon le règlement d'examen VAPKO pour expertes et experts en champignons du 5 mars 2011.
- Particularités** - Un test d'entrée est effectué au début du cours afin d'évaluer les connaissances de chaque participant.
- Le programme très chargé de cette classe fait que les sorties sur le terrain sont peu fréquentes.
- Niveau 6** **CLASSE « MICROSCOPIE »**
- Participants** - Mycologues proprement dits ayant une connaissance approfondie des champignons.
- Contrôleuses et contrôleurs de champignons titulaires du diplôme d'expert en champignons s'intéressant à la microscopie.
- Objectif** - Compléter ses connaissances en champignons par la détermination au moyen de la microscopie.
- Programme** - Excursions dans la nature en vue de la récolte de champignons.
- Détermination macroscopique et microscopique de champignons sous la conduite d'un(e) moniteur(trice).
- Particularités** - **Les personnes inscrites dans cette classe doivent impérativement posséder leur propre matériel** (microscope, réactifs, etc.).
- Le nombre de place étant limité, les inscriptions sont prises en considération dans leur ordre d'arrivée.

- 4.2 Les participants s'engagent à suivre les cours en respectant les consignes données par les organisateurs.

5. EXAMENS

- 5.1 Les examens sont soumis au Règlement d'examen VAPKO pour expertes et experts en champignons du 5 mars 2011 ainsi qu'à la Ligne directrice pour l'examen VAPKO pour expertes et experts en champignons du 5 mars 2011. Ces documents sont disponibles sur le site de la VAPKO (www.vapko.ch) sous la rubrique « Devenir contrôleur » ou peuvent être obtenus auprès du secrétariat du groupement.